

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 06 février 2024

Référence
2024_003

L'an deux mil-vingt-quatre, le six février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Objet de la délibération
Délibération portant sur l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget eau et assainissement M49 de l'année 2023

Présents : M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, M. GAUTHIER Samuel, Mme GUILLAUME Michèle, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. NESME Emmanuel, M. OUVRARD Dominique, M. TRONCHE Aymeric.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONY Catherine (pouvoir donné à Mme MAZET LACOURT Noëlle), M. MEGEMONT Etienne (pouvoir donné à M. ANDANSON Alain), Mme PLANEIX Bernadette (pouvoir donné à M. GAUTHIER Samuel).

Absent excusé : Mme FINET Hélène

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	12

A été nommé(e) secrétaire : Mme LANGLAIS Sarah

Objet de la délibération : Délibération portant sur l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget eau et assainissement M49 de l'année 2023

Date de la convocation
30 janvier 2024

Rapporteurs : Samuel GAUTHIER

Date d'affichage
12 février 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-3-2 et L.1612-12 ;

Vote
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Le maire présente au conseil municipal les résultats du compte de gestion de l'exercice 2023 relatif au budget eau et assainissement. Il précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif de la commune et que les résultats sont identiques.

Le maire présente à l'assemblée délibérante le compte administratif de l'exercice 2023.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
PREFECTURE DE
CLERMONT -FERRAND
Le : 12 février 2024

Et

Publication ou notification
du : 12 février 2024

		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
RÉALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section fonctionnement	94 404,24 €	107 839,56 €	+ 13 435,32 €
	Section investissement	49 057,42 €	91 370,41 €	+ 42 312,99 €

Ceci exposé,

Ne prenant pas part au vote, Monsieur le Maire quitte la séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

- D'APPROUVER : le compte de gestion du budget eau et assainissement M49 de la commune pour l'exercice 2023 ;
- DE DÉCLARER la conformité du compte de gestion avec le compte administratif du budget eau et assainissement M49 de l'exercice 2023 ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER

A handwritten signature in black ink is written over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Domel' and '2024'.